

*Contributions pour l'activation du Pavillon Belle de Mai (12 rue Bugeaud 13003)  
apportées par différentes associations et acteurs du quartier*

## SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

2020-2021



### Pourquoi ce document ?

Un document en ligne a été diffusé pour recueillir et partager les besoins et attentes sur le **Pavillon Belle de Mai**, sur deux volets :

- Le lieu : objectifs de ce lieu sur le territoire
- Le gestionnaire : attendus d'un gestionnaire et animateur du site

Plusieurs discussions ont été lancées parallèlement à ce document afin de recueillir les contributions de chacun, dont notamment :

- Première discussion avec les acteurs concernés par le projet pédagogique pour les scolaires sur le jardin attenant au bâtiment (octobre 2020), s'inscrivant dans le cadre des Cités éducatives (piloté par la Ville de Marseille)
- Réunion de travail avec les acteurs qui ont manifesté leur intérêt pour ce lieu (novembre 2020)
- Réunions avec les parents d'élèves des écoles Bugeaud et Busserade (en associant la Mairie de secteur)

Ce document recense l'ensemble des contributions recueillies.

## RAPPEL DES OBJECTIFS ET CONTRAINTES

Origine et objectifs de la Maison des projets :

- **Depuis 2014** : volonté des habitants et partenaires de la concertation préalable de développer une « Maison du projet » dédiée au projet urbain Quartiers Libres
- **2016** : Proposition du groupement Güller/Güller de la développer au cœur du projet (sous le dôme de la Caserne du Muy)
- **2017-2019** : 3 expositions itinérantes et temporaires, et recherche d'un lieu fixe pour une exposition permanente
- **2018** : Identification d'une ancienne caserne (face à l'école Bugeaud, future forêt...), convention d'occupation temporaire avec la Ville de Marseille autorisant la Métropole à mener ses activités, en lien avec le projet urbain (travail de bureau, conférences, ateliers de concertation, exposition...).
- **2019-2020** : Travaux de réhabilitation et de mise aux normes du lieu par la Métropole

**En 2020 :**

- Contexte particulier des élections puis de la crise sanitaire : première ouverture temporaire pendant la crise sanitaire du COVID 19, où le Pavillon Belle de Mai a été utilisé comme lieu de stockage et de distribution de paniers repas et colis d'hygiène (mars - mai 2020)
- Projet de jardin pédagogique et lecture (Cités éducatives – Ville de Marseille / Politique de la Ville) : un premier noyau d'associations s'est formé sur un projet d'utilisation du terrain attenant au bâtiment du Pavillon Belle de Mai. Elles nous ont fait part de leur intérêt pour le Pavillon Belle de Mai pour mener des activités en direction des scolaires (ex : ateliers lecture avec l'école Bugeaud...)
- En parallèle, le groupement Güller/Güller, scénographe et graphiste travaillent sur la conception et la mise en place d'une exposition permanente et modulable qui prendra place au rez-de chaussée.

L'idée initiale d'une « Maison du projet » était d'en faire un **lieu vitrine du projet urbain Quartiers Libres**, et ainsi un lieu de **travail, d'information et d'échange**.

Aujourd'hui, sa vocation est double : en faire également un **lieu de vie et de développement du quartier de la Belle de Mai**, qui répond aux besoins de ses habitants.

La Métropole souhaite donc aujourd'hui travailler cet espace comme une Maison des projets, utile à la vie et au développement du quartier.

Ce projet a deux temporalités :

- Premier temps avec les premiers usages identifiés (répondant aux besoins prioritaires des écoles : motricité, ateliers lecture...)

- Second temps lorsque l'activateur gestionnaire du site sera présent

#### **Situation juridique :**

- La Métropole a une convention d'occupation temporaire sur le site avec la Ville de Marseille, propriétaire. Une demande a été formulée à la Ville afin de permettre des utilisations plus diverses, notamment avec des associations et d'autres partenaires.

#### **Les espaces :**

- Le rez-de-chaussée est conforme aux normes en vigueur pour recevoir le public en toute sécurité (ERP), et est accessible aux personnes à mobilité réduite (WC adaptés et porte d'entrée dédiée).  
En revanche, l'étage est à accès restreint (espaces de travail uniquement).
- Un bureau pour l'équipe projet Quartiers Libres
- Des créneaux pour les ateliers et événements du projet Quartiers Libres
- Des créneaux libres pour garder ce lieu ouvert à toute initiative (et éviter « premier arrivé, premier servi »)
- Concilier les activités avec une exposition permanente au RDC
- Réorganiser le stationnement sur le parvis en fond d'impasse en partenariat avec le personnel enseignant de l'école Bugeaud

#### **Définition des projets :**

- Les activités proposées devront être non lucratives, ou avec un modèle économique raisonné
- Elles devront également répondre aux besoins urgents du quartier
- Elles pourront également avoir une double dimension, à la fois locale (lien de proximité avec les habitants) et métropolitaine (partage et diffusion de la culture, du savoir...)

## LE LIEU

### Synthèse des contributions apportées par différentes associations et acteurs du quartier :

Thèmes	Contributions <i>« La maison du projet doit ... »</i>
Coopération, collocation	Permettre de développer une dynamique commune, notamment avec les associations présentes, pour toucher le public de ce secteur
	Accueillir en priorité les différents besoins et projets posés et construits par les acteurs éducatifs (école attenante notamment) et sociaux du quartier National notamment sur l'accès au droit, la parentalité, l'emploi ou la musique ...
Aménagement extérieurs	Etre attentive à lier les activités sur le bâtiment avec celles sur l'extérieur (parvis, terrain attenant)
	Favoriser le développement d'un parvis en déplaçant le parking, qui soit convivial (ex : bancs, végétalisation...)
	Faire des aménagements pour favoriser les activités sportives, un plateau sportif, une aire de jeux etc.
	Préfigurer la transformation à plus long terme en espace vert (forêt) : par exemple commencer à planter des arbres
Quartiers Libres	Être le lieu vitrine du projet urbain (budgets, plans et photos, compte-rendus, historique de la concertation, expositions...) et saisir « qui fait quoi » parmi les acteurs publics
	Être le garant d'un fonctionnement démocratique entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'usage (habitant.e.s, collectifs, associations, conseil citoyen)
	Être ouverte et permettre de poser des questions (ex : boîtes à idées, des cahiers de doléances, etc).
	Avoir une convention pluriannuelle renouvelable pour se calquer sur la durée du projet urbain
Education, activités pédagogiques	Accueillir des projets lecture, de jardinage avec les enfants des écoles (ouvert aux associations de parents si possible), de soutien scolaire, diverses activités périscolaires et accueil des ados ...
Arts et culture	Accueillir de projets musicaux pour les enfants du quartier, d'une bibliothèque « troc de livres » / « réserve littérature jeunesse », ateliers de création artistique ...
Parentalité	Accueillir les parents et leurs initiatives (réunion, permanences, actions de solidarité, vide-greniers et des braderies, goûters ...)
	Accueillir des initiatives à destination des parents : ateliers linguistiques,

	accompagnement dans la scolarité des enfants, accueil des parents isolés ...
Accès aux droits	Favoriser l'accès aux droits sociaux, par exemple à travers des permanences, l'informatique, des ateliers collectifs, etc.
	Favoriser la continuité pédagogique via un accompagnement des enfants dans le numérique
Emploi et insertion	Favoriser l'insertion sociale, notamment à travers des ateliers et formations avec des adultes éloignés de l'emploi, ou des parcours d'immersion à la transition écologique et sociale
Divertissement	Accueillir des espaces de jeux, d'activité et d'éveil pour les enfants
Santé	Accueillir des ateliers santé

**Points de vigilance soulevés par différentes associations et acteurs du quartier :**

- Manque de visibilité de l'équipement dans cette impasse, qui est peu connue et peu fréquentée dans le quartier

## LE GESTIONNAIRE

### Synthèse des contributions apportées par différentes associations et acteurs du quartier

Thèmes	Contributions « Le gestionnaire doit... »
Gouvernance	Favoriser une gouvernance partagée entre acteurs présents sur ce territoire (pouvoirs publics, associations professionnelles et citoyens)
	Ouvrir une réflexion, construction et expérimentation collective afin d'aboutir in fine à un projet structurant répondant aux besoins du territoire
Articulation des usages	Permettre l'articulation des différents usages, et veiller à leur compatibilité (ex : exposition et ateliers de concertation Quartiers Libres avec des séances de motricité avec des enfants)
	Assurer une communication entre les participants et les usagers
Fonctionnement	Faire en sorte que le site soit accessible au maximum le soir et le week-end
Financement	Aucun montant n'étant pour l'instant alloué, le gestionnaire (s'il n'est pas public) devra identifier et exprimer ses besoins éventuels in situ s'il souhaite demander une aide publique, et prévoir une partie du budget de fonctionnement en autofinancement (nb : des ressources peuvent être mobilisées sur place comme un point de vente de snacking/boissons ou de location de bureau par ex).

### Points de vigilance soulevés par différentes associations et acteurs du quartier :

- Peu de contributeurs sur ce volet « gestion »
- Crainte d'un projet d'occupation temporaire et transitoire car nécessite souvent des financements publics dédiés (collectivités, état, etc.)
- Crainte d'un « gestionnaire extérieur » : demande que la Métropole conserve la gestion de ce lieu afin de :
  - répondre aux besoins urgents d'espace
  - tout en continuant à mener, dans le cadre d'une concertation associant l'ensemble des groupes sociaux locaux, une réflexion sur la gouvernance et la fonction future de cet espace afin d'expérimenter une gestion partagée structurante et à long terme d'un espace commun